

Sujet: [INTERNET] Contribution n°2 / Note sur l'économie du foncier

De : Agir A10 <agira10touraine@gmail.com>

Date : Fri, 23 Feb 2018 10:16:54 +0100

Pour : pref-ep-2x3voies10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr

Monsieur le président de la commission d'enquête publique,

Veillez trouver en attaché **une note de notre association, AGIR A10 Touraine, sur l'économie du foncier.**

Respectueusement,

Christian Barillet

Vice-président d'Agir A10 Touraine

contribution foncier agricole - DEF.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--	---

Agir A10 Touraine / Note sur l'économie du foncier

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

De plus en plus d'agriculteurs nous sollicitent et il nous semble opportun d'en faire une synthèse dans le cadre de l'enquête publique.

Après la construction de l'A10 dans les années 70 de nombreux délaissés sont restés sous la gestion de Cofiroute avec, pour la quasi-totalité, un état d'abandon. Il en résulte bien sûr un déficit de valorisation économique de terre agricole mais aussi une importante pollution sous différentes formes. Pollution paysagère bien sûr comme l'illustrent les photos jointes mais aussi pour les cultures voisines du fait de l'installation de nuisibles. Egalement concernant le projet de 1970 nous constatons que les limites cadastrales n'ont pas été finalisées. On constate par exemple que, au lieu-dit La Gravière à la sortie du village de Vaux, l'emprise autoroutière couvre la voie communale et des terres agricoles.

Nous avons pu constater récemment que le tracé de bassins de stockage d'eau ignorait complètement les contraintes d'exploitation de l'agriculteur exploitant de la parcelle. Pour être plus précis c'est le cas du bassin au croisement de la RD 368 par l'A10. Sur notre insistance le projet a été revu et positionné sur un espace où Cofiroute disposait d'un délaissé. Malheureusement ce cas n'est pas isolé.

Autre exemple au village de Vaux à Sainte Maure de Touraine, à côté du lieu-dit « la Gravière » où un petit muret de pied de talus permettrait d'éviter de déplacer la route et de réduire l'emprise foncière. Mais ce n'est là qu'un exemple.

Nous déplorons que le « scénario de 1970 » se présente à nouveau pour l'élargissement alors qu'il convient de rattraper les erreurs du passé. Nous constatons en particulier que les emprises foncières sont très souvent surestimées car le projet technique n'est pas finalisé.

Enfin nous sommes très surpris que Cofiroute ait demandé avec insistance à des agriculteurs de céder et libérer des espaces agricoles en vue des travaux alors que l'enquête publique et environnementale n'était pas commencée. Des espaces boisés classés ont ainsi été détruits sur des surfaces manifestement surdimensionnées.

Pour tout cela nous demandons :

- Que les emprises foncières répondent au strict besoin d'un projet optimisé et que les limites cadastrales soient clarifiées, y compris celles relevant du tracé initial de 1970.
- Que toutes les emprises qui auraient été acquises et non justifiées lors de la mise au point du projet soient restituées à l'agriculteur. De même que les « délaissés de 1970 » soient remis en état de culture ou d'espaces publics et céder à des agriculteurs ou des collectivités locales.
- Que les terrains utilisés à titre temporaire pour les besoins du chantier soient remis en parfait état de culture.

- Que les éléments techniques du projet impactant le foncier agricole soient examinés au sein de la commission de concertation demandée par ailleurs en associant de plus l'exploitant concerné.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian Barillet,
Vice-président d'AGIR A10 TOURAINE



Délaissé abandonné avec dépôt de terres : La Gravière, village de Vaux, Ste Maure de Touraine



Délaissé avec dépôt de terre au pont du Chesneau à Ste Maure de Touraine